RAPPORT DE GESTION 2022

ONATEL-SA

Moov Africa

Fibre optique Moov

A partir de 15 000 FCFA



La connexion la plus rapide

c'est toujours chez Moov Africa

Un monde nouveau vous appelle

PASS MOOV PAPO

Restez connectés plus longtemps sur **WhatsApp** et **Facebook**

Moov Africa

300Mo 300Fcfa 2 jours *146*16#

3Go 1000Fcfa 7 jours *146*17#

6Go 2000Fcfa 30 jours *146*18#

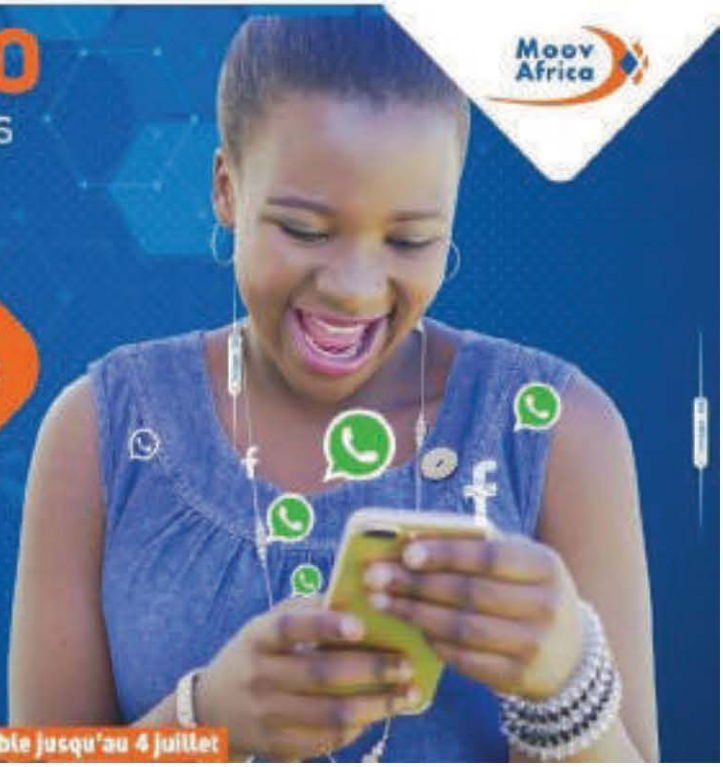

Un monde nouveau vous appelle

Offre valable jusqu'au 4 juillet

Sommaire

01 Gouvernance de ONATEL-SA

02 Faits marquants 2022

03 Résultats 2022

04 Evolution bilantielle

05 Vie boursière du titre

06 Pespective de développement 2023

07 Projet de résolution à l'Assemblée Générale

08 Politique d'information, règles et méthodes comptables

09 Annexe

10 Abréviation & Sigle



01 Membre du Conseil d'Administration ONATEL-SA



Président du Conseil d'Administration par intérim
Monsieur Joseph NANA
Conseiller Technique
Administrateur
Etat du Burkina Faso



Monsieur Younès GUIDA
Directeur des Affaires Juridiques et Corporate
Administrateur
Maroc Telecom



Madame Gisèle B. Isabelle Marie SAGNON/SAWADOGO
Conseiller Technique
Administrateur
Etat du Burkina Faso



Monsieur Aissam WAKRIM
Directeur d'ingénierie et déploiement
Administrateur
Maroc Telecom



Monsieur Karim NIGNAN
Directeur Général des affaires immobilières et de l'équipement de l'Etat
Administrateur
Etat du Burkina Faso



Monsieur Lhoussaine OUSSALAH
Directeur Général Moov Africa Côte d'Ivoire
Administrateur
Groupe Maroc Telecom



Madame Nadia OUAZZANI
Directrice des plans, Suivi des Participations & Communication Financière
Administrateur
Maroc Telecom



Monsieur Abdel-Aziz EZZITI
Directeur Service Clients
Administrateur
Maroc Telecom



01 Membre de la Direction Générale ONATEL-SA

Monsieur Abdelillah EL AYDI
Directeur Général

Monsieur Zouhair CHEDDADI
Directeur Administratif & Financier

Monsieur Gérard LOMPO
Directeur Services

Monsieur Abdoulaye BASSOLE
Directeur Réseaux

Directions Centrales

Monsieur Alexandre BAYALA
Directeur Régional du Centre-Ouagadougou

Monsieur Bouraïma OUEDRAOGO
Directeur Régional du Centre-Nord_Kaya

Monsieur Anicet COMPAORE
Directeur Régional du Centre-Ouest_ Koudougou

Monsieur Michel ZINKONE
Directeur Régional de l'Est_Fada N'Gourma

Monsieur Mahamoudou DIABO
Directeur Régional du Nord_Ouahigouya

Monsieur Toussaint KABORE
Directeur Régional de l'Ouest _ Bobo Dioulasso

Directions Régionales



Maroc Telecom	Etat Burkina Faso	Public
61%	16%	23%

Composition du Capital ONATEL-SA au 31 décembre 2022

Faits marquants 2022

02

Marketing

- Lancement de nouveaux Bundles (NANAN MIXTES) ;
- Réaménagement des BONUS via MOOV MONEY avec 400% de bonus offert sur les recharges pour soi les mardis et vendredis et 300% les autres jours;
- Lancement du bonus DATA suite aux recharges via MOOV MONEY;
- Lancement de PROMOS doublement de volumes sur les Bundles NANAN (On-net, tous réseaux);
- Lancement de la Promo HADJ (appel au tarif national de 90F/min vers l'ARABIE SAOUDITE et réception gratuite des appels en ARABIE SAOUDITE) ;
- Lancement de MUZIKI PRO ;
- Enrichissement de l'offre FTTH avec de nouveaux débits (50 Mb et 300 Mb);
- Offres Migration de SIM en USIM ;
- Lancement de nouveaux offres SVA pour les jeunes [Libokoo, TTS (Test To Sone) et TOH (Today Of Stories)] ;
- Lancement des PASS réseaux sociaux (MOOV PAPO) ;
- Refonte du Kit Moov Africa (acquisition prépayé);
- Mise en avant de la recharge à travers des offres généreuses,
- Lancement des Bonus sur les premières transactions de Moov Money (Paiement de factures et transferts);
- Lancement de la souscription aux offres Data via le Mobile Money;
- Offre promotionnelle des ONT ;
- Offre des avantages Voix et Data aux clients FTTH ;
- Gratuité des frais de migration et des ONT pour les clients ADSL vers le FTTH;
- Repositionnement du FTTH par la diminution significative des tarifs.

Commercial

- Organisation de compagnes d'animation et de prospection FTTH;
- Organisation de parades autour de la 4G et Moov Money ;
- Rencontre d'échanges avec les revendeurs des grands carrefours de Ouagadougou ;
- Aménagement de Moov Markets et formation de commerciaux Moov Market pour la prospection du FTTH ;
- Animation des points de vente;
- Opération de challenge revendeurs pour la promotion des recharges pendant le mois de juillet, Août et septembre 2022 ;
- Poursuite des efforts de l'identification des clients.

Mobile Money

NOUVEAUX SERVICES

- Les services de transfert de compte Moov Money vers le compte bancaire: Bank to Wallet / Wallet to Bank: UBA, IB Bank, BABF, BSIC ;
- Etablissement de nouveaux partenariats (Coris Bank, Thunes, Trois super-distributeurs) ;
- Les services de retrait via GAB (retrait d'argent via le guichet automatique: Coris Bank-Moov);
- Les paiements des primes d'assurances en partenariat avec certaines compagnies d'assurance ;

E-MARCHANDS

- Paiements en ligne ou via applications Mobile sur la plateforme partenaires E-Commerce ;
- Lancement de paiement des frais de scolarité et des fournitures scolaires via Moov Money.

FORFAITS

Souscription des forfaits Voix, Data, SMS via Moov Money.



International & Roaming

INTERNATIONAL

- Mise en place des accords Send or pay (SoP) ;
- Efforts de lutte contre la fraude du trafic : détection de Cartes SIM utiliséλ▪es en SIM BOX.

ROAMING

- L'Extension des ouvertures Roaming ;
- CA roaming impacté par l'insécurité (destruction de sites frontaliers impactant le roaming aux frontières).



RÉSEAU

MOBILE

- Mise en service de nouveaux sites SRAN 2G3G4G
- SWAP de plusieurs sites par des BTS SRAN 2G3G4G
- Extension de plusieurs sites vers la 2G3G4G
- SWAP de plusieurs sites 4G 2T2R par des sites 4G 4T4R

TRANSMISSION

- Sécurisation de la liaison KAYA-DORI via la location de capacité sur le backbone du gouvernement ;
- Migration de certaines liaisons FH sur la FO ;
- Modernisation des routeurs IP MPLS du cœur de réseau et de l'IPRAN

CORE

- SWAP des Firewall du CORE PS ;
- Mise en service d'un nouveau SMSC en redondance géographique ;
- Déploiement d'un CORE PS supplémentaire.

Communication Institutionnelle et Relations Publiques

- Communication de début août en fin décembre 2022 sur la certification de Moov Africa, par OOKLA SPEEDTEST, comme le Réseau Internet Mobile le plus rapide au Burkina Faso pour les Trimestre 1 et Trimestre 2 2022.

- Organisation de la première édition du Challenge Start up Challenge. Startup challenge est une initiative du groupe qui ambitionne de favoriser l'émergence des talents prometteurs dans le domaine des nouvelles technologies, de mettre en lumière les startups porteuses d'innovation technologique, mais aussi promouvoir l'excellence auprès des jeunes.
  Les lauréats ont été primés au cours d'une cérémonie le 04/11/2022.

- Organisation de la 8ème édition du Trophée Baramousso, un concours mettant en compétition les meilleures associations féminines au Burkina Faso œuvrant à la promotion de la femme.
  Les associations lauréates ont été primées au cours d'un diner gala organisée 04/06/2022.



03

Résultats 2022

Parc	2018	2019	2020	2021	2022	Variation (%) 2022/2021
Mobile	**7 634 438**	**8 546 348**	**9 387 859**	**10 456 670**	**11 047 958**	**6%**
Prépayé	7 621 308	8 529 479	9 368 867	10 430 512	11 020 247	6%
Postpayé	13 130	16 869	18 992	26 158	27 711	6%
Fixe	**76 760**	**75 291**	**75 039**	**75 634**	**75 734**	**0%**
Internet (Fixe)	**14 925**	**14 533**	**14 217**	**15 330**	**16 255**	**6%**
Parc Net ONATEL	**7 726 123**	**8 636 172**	**9 477 115**	**10 547 634**	**11 139 947**	**6%**

Le parc ONATEL continue de progresser grâce essentiellement au Mobile

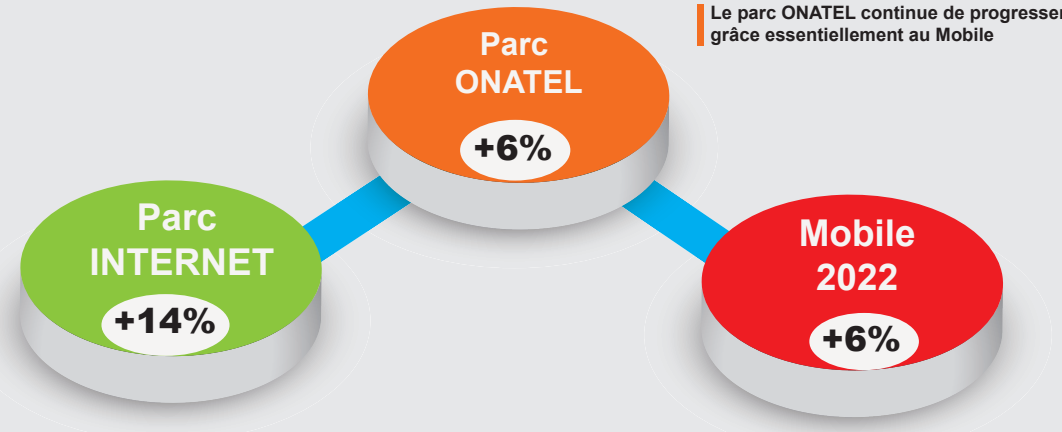

La progression (+14,1%) a été possible grâce à l'élargissement et à la densification de la couverture 3G/4G et au déploiement du FTTH.

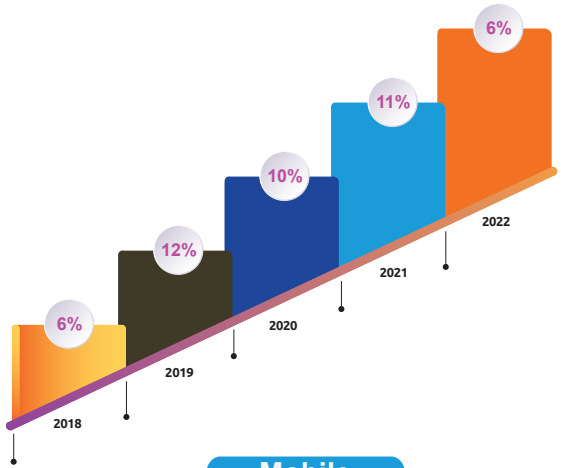

Mobile

Le parc Mobile est en progression de 6% par rapport 2021. Il demeure l'axe majeur dans le développement et la croissance de l'activité de ONATEL

Le parc fixe est quasiment au même niveau que les réalisations de 2021. Il ressort à 75 734 clients à fin décembre 2022.

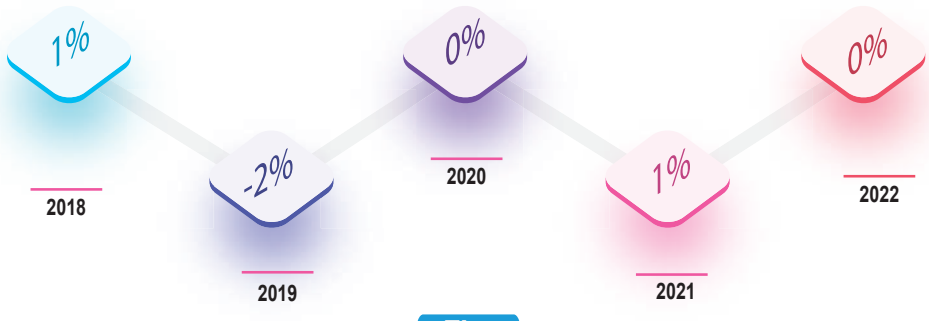

Fixe

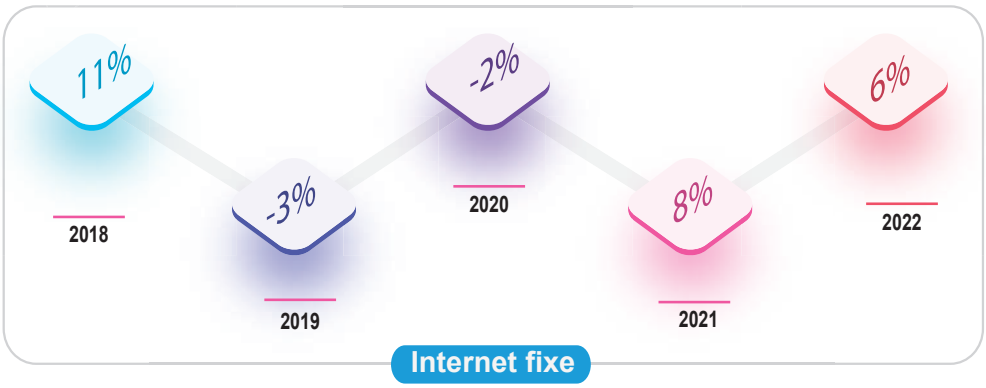

Internet fixe

Le parc internet fixe a progressé de 6% à 16 255 clients à fin décembre 2022.

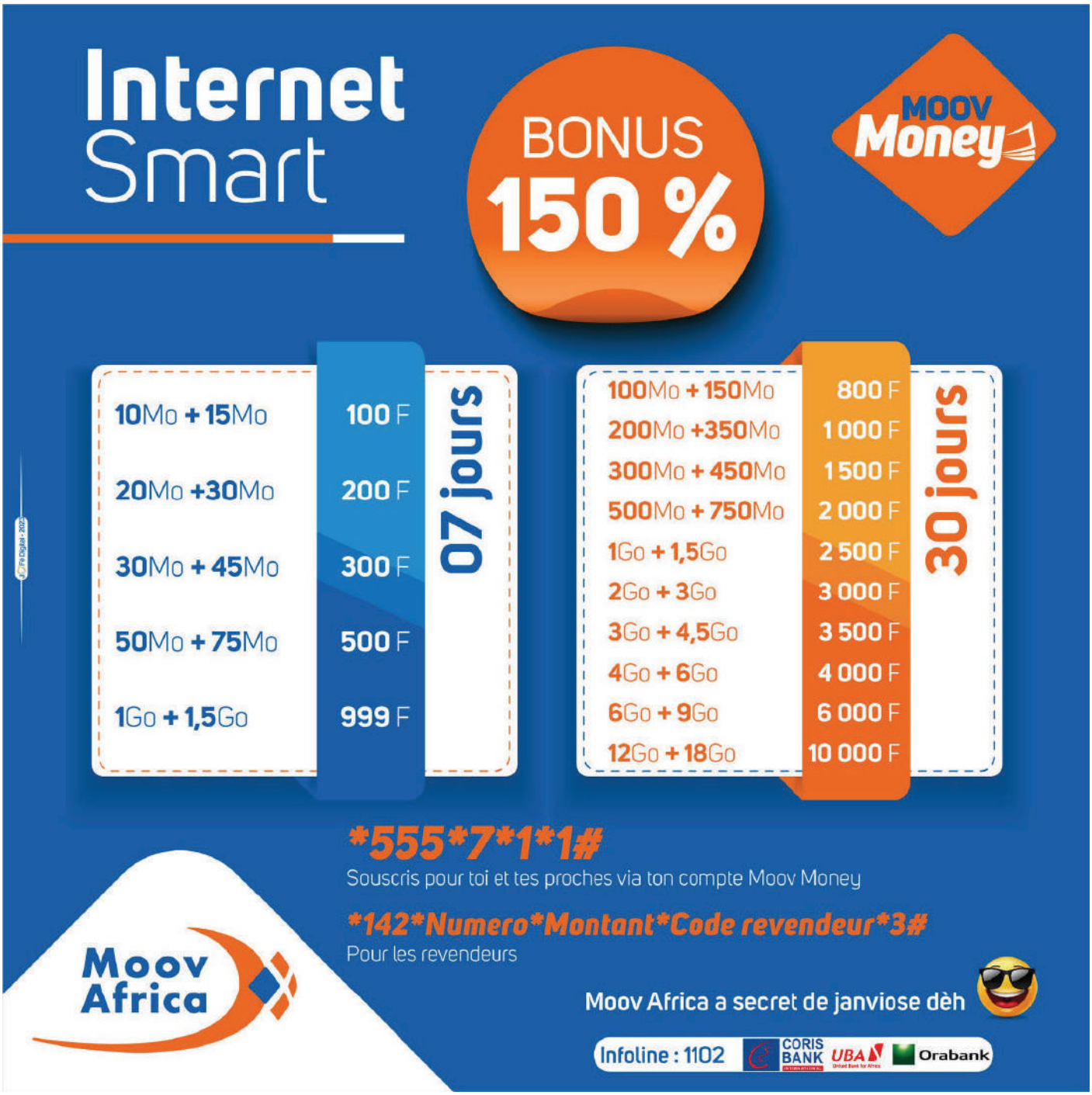

FINANCES

(En MFCFA)	2021	2022	Variation(%) 2022/2021
Chiffre d'affaires	154 881	145 625	-6%
Résultat d'exploitation	48 605	35 678	-27%
Résultat Financier	-3 468	-3 068	12%
Résultat Net	32 374	22 372	-31%

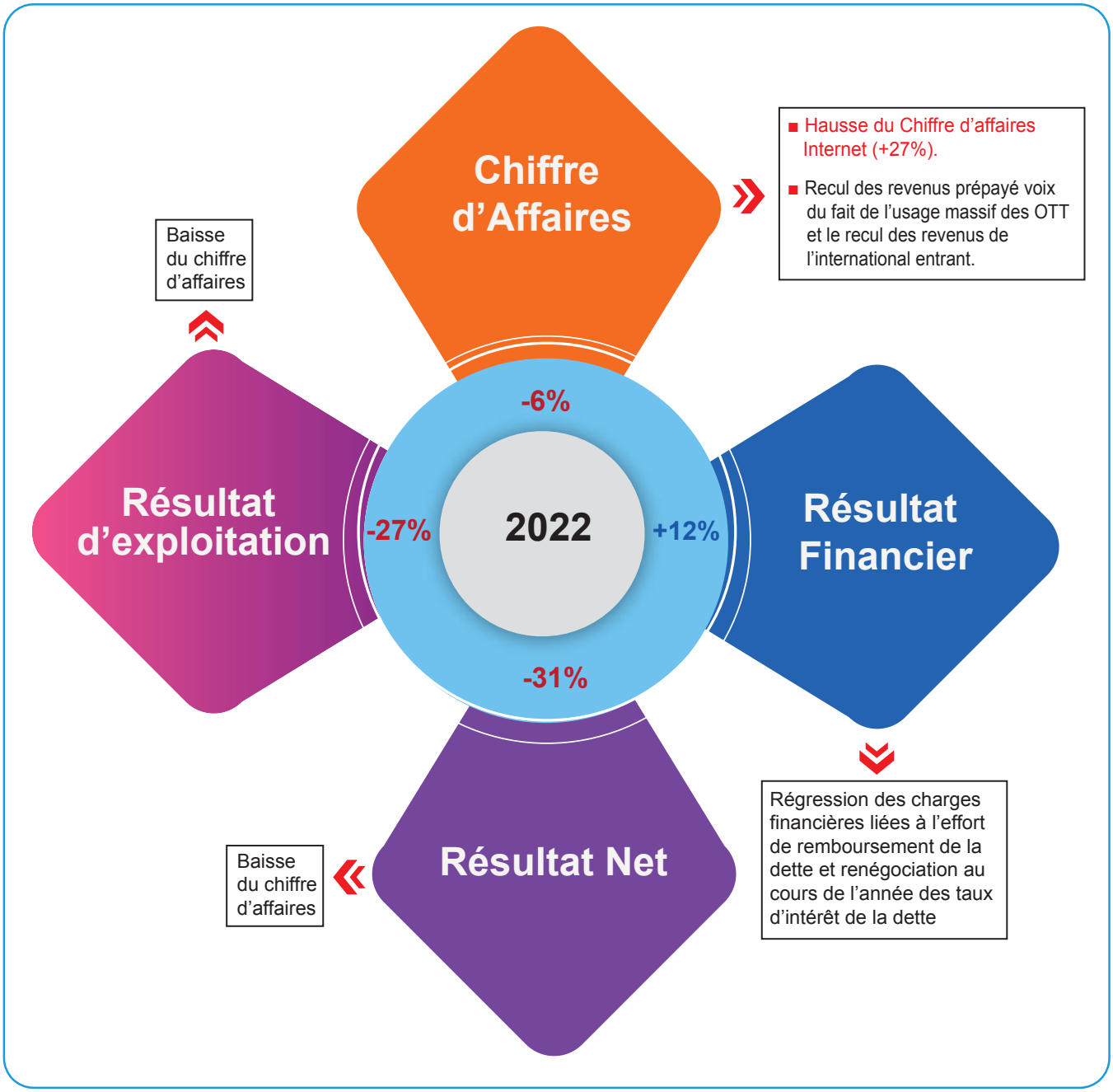

Synthèse des masses du bilan 2022

Au 31 décembre 2022, le total bilan s'établit en hausse à 12% par rapport à 2021 et ressort à 269,87 Mds FCFA.

Actif(Millons FCFA)	2021	2022	Variation (%) 2022/2021
Actif Immobilisé	167 280	176 772	6%
Actif Circulant	41 803	40 824	-2%
Trésorerie - Actif	32 639	52 264	60%
Ecart de conversion actif	3	4	49%
TOTAL ACTIF	241 725	269 865	12%

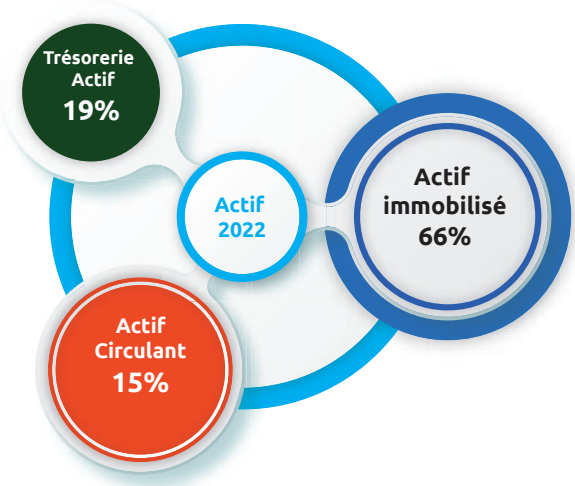

En 2022, l'actif immobilisé a évolué à la hausse de 6% du fait essentiellement de l'importance des investissements consentis.

L'actif circulant en recul de 2% du fait essentiellement de l'effort de recouvrement des créances.

La trésorerie a augmenté de +60%.

Passif(Millons FCFA)	2021	2022	Variation (%) 2022/2021
Ressources stables	141 330	124 751	-12%
Passif Circulant	84 914	104 450	23%
Trésorerie - Passif	15 473	40 535	162%
Ecarts de conversion-Passif	9	129	-
TOTAL PASSIF	241 725	269 865	12%

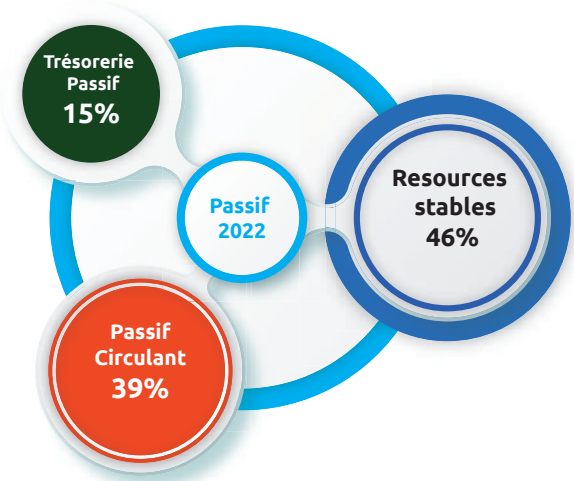

Le retrait de 12% des ressources stables est expliqué d'une part par le recul du résultat net et d'autre part par la poursuite du remboursement des dettes financières.

Le passif circulant progresse de 23% sous l'effet des dettes d'investissement et d'exploitation mais également du niveau des avoirs clients issus de l'activité Mobile.



Investissement 2022

En 2022, la capacité et la rénovation des équipements mobiles et fixe se sont poursuivies pour offrir davantage de confort à nos clients. Au terme de cette année 2022, plus 40 milliards de FCFA ont été mobilisés pour acquérir des technologies et des solutions encore plus innovantes. Cet effort d'investissement en progression de 78% par rapport à 2021 a concerné tous les domaines d'activité de ONATEL dont le réseautage de la fibre optique permettra certainement d'assurer les plus hauts débits de connectivité avec les meilleurs conforts de navigation.

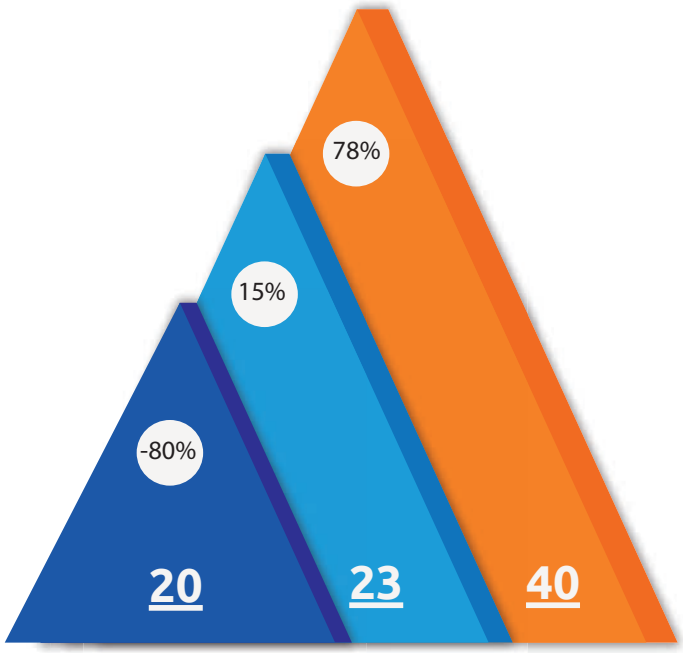

Investissements & Evolution



Evolution bilantielle

Actif(Montant en millions FCFA)	Exercice AU 31 12 2022			2021	Variat° (%)
	Brut	Amort./Prov.	Net		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	131 888	64 324	67 565	70 715	-4%
Brevets, licences, logiciels et droits similaires	127 771	63 902	63 869	69 940	-9%
Autres immobilisations incorporelles	4 118	422	3 695	775	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	569 421	460 213	109 208	96 248	13%
Terrains	7 067		7 067	6 968	1%
Bâtiments	17 565	10 813	6 752	5 807	16%
Aménagements, agencements et installations	519 655	426 257	93 397	81 507	15%
Matériel, mobilier et actifs biologiques	14 202	13 346	856	1 262	-32%
Matériel de transport	7 700	7 782	-83	393	-121%
Avances et acomptes versés sur immo.	900		900	310	190%
Titres de participation	**2 073**	**2 015**	**59**	**59**	**0%**
Autres immobilisations financières	**259**		**259**	**259**	**0%**
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	701 309	524 537	176 772	167 280	6%
Stocks et encours	2 289	753	1 536	1 586	-3%
Clients	29 024	19 027	9 997	8 375	19%
Autres créances	35 487	6 165	29 322	31 843	-8%
TOTAL ACTIF CIRCULANT	66 800	25 945	40 855	41 803	-2%
Titres de placement	14		14	14	0%
Valeurs à encaisser	3		3	2	
Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	52 248		52 248	32 624	60%
TOTAL TRESORERIE ACTIF	52 264	0	52 264	32 639	60%
Ecart de conversion actif	**4**		4	**3**	**49%**
TOTAL GENERAL	820 377	550 481	269 895	241 725	12%

L'actif immobilisé s'établit à 176,8 milliards de FCFA en 2022 contre 167,3 milliards de FCFA en 2021.

- Les immobilisations incorporelles de 2022 ressortent en baisse de 4% du fait des amortissements.
- La hausse de 13% des immobilisations corporelles par rapport à 2021 s'explique principalement par les investissements réalisés au cours de l'année 2022.

Actif circulant : baisse de 2% à 40,9 milliards de FCFA en 2022 contre 41,8 milliards de FCFA en 2021.

- Les stocks et encours baissent de 3% à 1,5 milliard de FCFA en 2022 contre 1,6 milliard de FCFA en 2021.
  Cette baisse est imputable à la baisse du stock du matériel réseau.
- L'effort de recouvrement des créances s'explique essentiellement par la baisse des créances de 2% à 39,3 milliards de FCFA contre 40,2 milliards de FCFA en 2021.

Trésorerie-Actif : En hausse de 60% à 52,3 milliards de FCFA.

- Cette rubrique du bilan enregistre une progression de 60%.

Passif(Montant en millions FCFA)	2022	2021	Variat° (%)
Capital	**34 000**	**34 000**	**0%**
Primes , Réserves	**6 800**	**6 800**	0%
Primes liées au capital social	0	0	-73%
Réserves indisponibles	6 800	6 800	0%
Report à nouveau (+ ou -)	0		-
Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	**22 372**	**32 374**	**-31%**
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	**63 172**	**73 174**	**-14%**
Emprunts et dettes financières diverses	51 349	58 583	-12%
Provisions pour risques et charges	10 260	9 572	7%
TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES	**61 609**	**68 156**	**-10%**
TOTAL RESSOURCES STABLES	**124 781**	**141 330**	**-12%**
Dettes circulantes HAO	17 114	12 458	37%
Clients, avances reçues	23 159	14 416	61%
Fournisseurs d'exploitation	22 598	15 758	43%
Dettes fiscales et sociales	24 164	24 517	-1%
Autres dettes	16 597	17 446	-5%
Provisions pour risques à court terme	819	318	157%
TOTAL PASSIF CIRCULANT	**104 450**	**84 914**	**23%**
Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	40 535	15 473	162%
TOTAL TRESORERIE PASSIF	**40 535**	**15 473**	**162%**
Ecarts de conversion-Passif	**129**	**9**	-
TOTAL GENERAL	**269 895**	**241 725**	**12%**

Ressources stables en recul de 12%

Le retrait des ressources stables à 124,8 milliards de FCFA contre 141,3 milliards de FCFA est expliqué d'une part par le recul du résultat net et d'autre part par la poursuite du remboursement des dettes financières.

Passif circulant hausse de 23% en 2022

Le passif circulant s'établit à 104,5 milliards de FCFA contre 84,9 milliards de FCFA et progresse de 23% sous l'effet des dettes d'investissement et d'exploitation mais également du niveau des avoirs clients issus de l'activité Mobile.

Trésorerie - Passif :

La trésorerie-passif s'affiche à 40,5 milliards de FCFA. Cette hausse est expliquée par le recours des crédits à cour terme pour le finacement de certains besoins d'exploitation.

05

Vie boursière du titre

BRVM 2022 : +0,46%, timide progression sous une année particulièrement difficile du fait de la poussée inflationniste généralisée à travers le monde.

- L'indice brvm composite gagne +0,46% à 203,22 points contre 202,28 points au 31 décembre 2021
- L'indice brvm 10 en hausse de 7,86% à 165,58 points contre 153,51 points au 31 décembre 2021
- L'indice sectoriel des services publics en progression de 8,99% à 489,20 points contre 448,85 points au 31 décembre 2021.
- Capitalisation boursière du marché des actions portées à 7 560,177 milliards de FCFA (+24,23 %) avec 46 sociétés cotées.

La BRVM a poursuivi en 2022, la mise en œuvre de ses différentes actions stratégiques, notamment le lancement du Code de gouvernance des sociétés cotées (15 mars 2022); le lancement de la BRVM TV (27 mai 2022) accessible au www.brvmtv.org (link is external) et sur ses plateformes de réseaux sociaux; l'organisation de la 3ème édition des BRVM Awards, célébration de l'excellence sur le Marché Financier régional de l'UEMOA (les 8 et 9 juin 2022 à Dakar) ; la signature d'un MoU(memorandum of understanding qui se traduit par protocole d'accord) entre la BRVM et la Bourse du Luxembourg (14 septembre 2022), etc.

Description des nouveaux compartiments BRVM

Compartiment Prestige

Sociétés pouvant être les « Blue chip compagnies » de la BRVM : sociétés matures du marché boursier, sûres, stables, rentables et durables.

Compartiment Principal

Sociétés cotées qui ne sont pas éligibles au « Compartiment Prestige » et qui ne peuvent être classées dans la catégorie des PME.

Ce compartiment devrait accueillir la majorité des sociétés de la cote.

Compartiment Croissance

Le troisième compartiment dédié aux valeurs en forte croissance est déjà créé par la BRVM, et avec le programme « Elite BRVM », il devrait attirer à sa cote des sociétés à fort potentiel dans les années à venir.

ONATEL dans le nouveau compartiment Prestige de la BRVM

A travers cette élection au compartiment Prestige, la BRVM considère l'ONATEL comme une société mature du marché boursier, sûres, stables, rentables et durables.

Son admission dans l'indice BRVM Prestige et BRVM 30 du marché lui concède une valeur de référence estimée sur le marché financier régional de l'UEMOA.

Les réalisations des titres du marché des actions de la BRVM au cours de l'année 2022, classe le titre ONATEL BF à la sixième(6ème) marche du podium des Top BRVM 10 suivant le classement volume et Valeur de l'année 2022.

Au regard de la particularité difficile pour la plupart des titres du marché, le titre ONATEL a marqué le 30 décembre 2022 un repli de 19% à 217,6 milliards FCFA de sa capitalisation comparée à la même période de 2021.

Le cours à la clôture de l'action ONATEL est de 3 200 FCFA et la moyenne des cours s'affiche avec une progression de 14% à
4 020 FCFA.

L'année boursière 2022 compte 250 séances de bourse et la valeur de transaction correspondante pour les 1 431 179 titres ONATEL BF échangés s'établit à 5,90 milliards FCFA.

Les oscillations autour du cours moyen ONATEL, établit un pic (plus haut) à 4 980 FCFA les 25 et 31 mars 2022 et un FLOP (plus bas) à 3 200 FCFA le 30 décembre 2022.

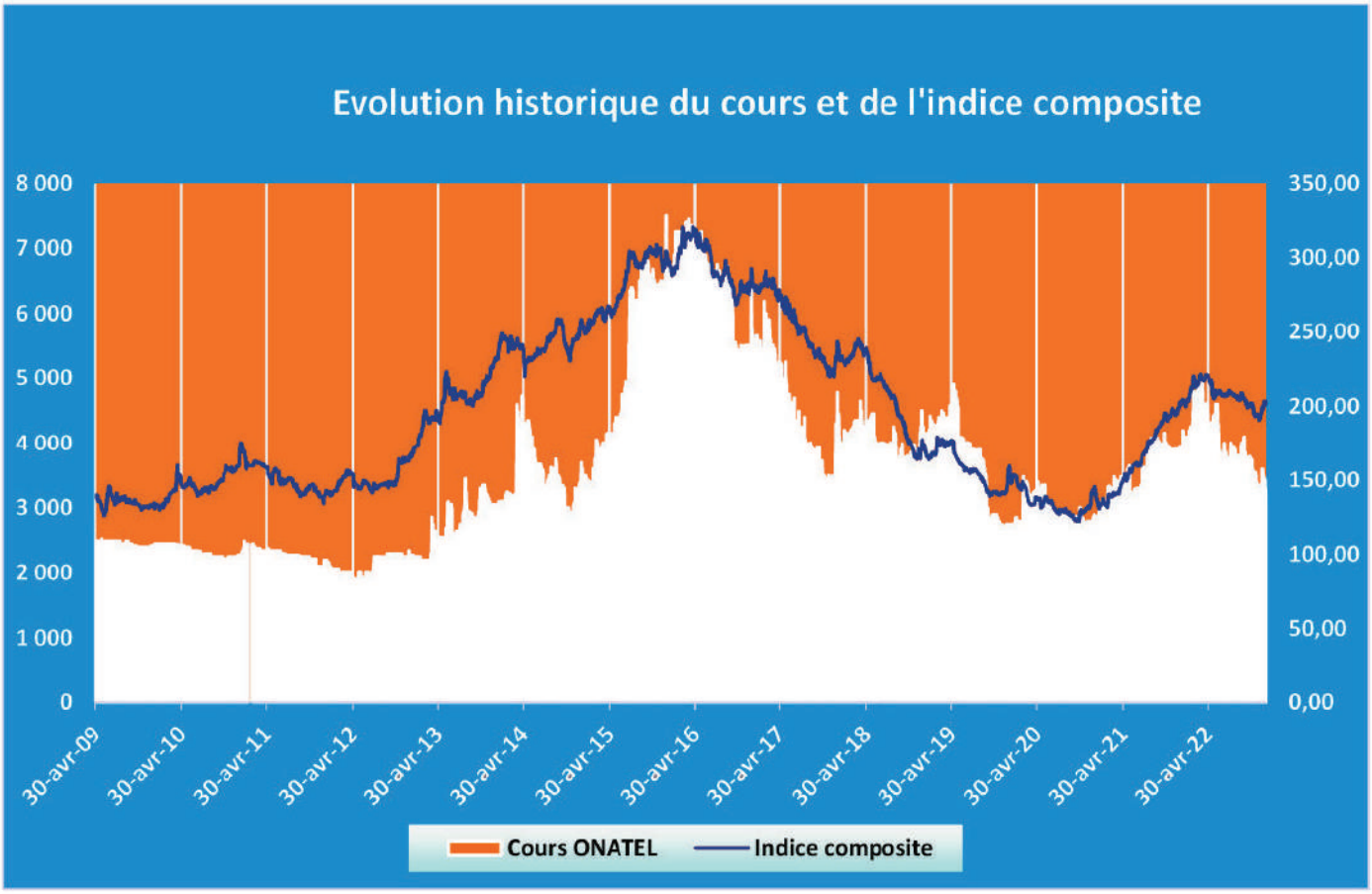

Perspectives de développement 2023

06

1

- Développer des offres d'abondance de façon périodique tout en maitrisant les charges;
- Rendre les offres voix plus attractives en tenant compte des nouveaux tarifs d'interconnexion et en consolidant le revenu voix;
- Rendre l'international plus accessible;
- Développer des offres régionales;
- Développer les Solutions entreprises;
- Développer les Solutions SVA pour les entreprises ;
- Améliorer la qualité internet et densifier la couverture de la 4G+ dans les zones à fort potentiel;
- Développer des offres agressives pour l'internet;
- Diversifier les services Digitaux
- Développer davantage les SVA à travers de nouveaux partenariats et l'enrichissement des services ;

2

- Personnaliser la relation client ;
- Mettre en place la télévente;
- Développer davantage les partenariats bancaires de moov money ;
- Développer le réseau de distribution ;
- Développer et enrichir les services de paiements mobile;
- Développer la vente de capacités sur Fibre optique, de data Roaming IN et OUT ;
- Assurer une large couverture FTTH
- Enrichir l'offre FTTH;
- Repositionner l'offre ADSL et Telia dans les zones non couvertes par le FTTH ;
- Développer des solutions de connectivité IP-MPLS pour les clients Grands Comptes.

07

Projet de résolutions à l'Assemblée Générale

1 Résolution — Approbation des rapports et des états financiers annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise :

- du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société ONATEL-SA pendant l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;
- du rapport des Commissaires aux Comptes relatif à l'exécution de leur mission au cours de cet exercice,

approuve les comptes dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice net de 22 372 337 396 FCFA.

L'Assemblée Générale décide, en conséquence, de donner quitus entier, définitif et sans réserves, aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022.



2 Résolution — Approbation des conventions visées par le rapport spécial des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, approuve l'ensemble des opérations et conventions visées dans ce rapport.

3 Résolution — Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constate que l'exercice clos au 31 décembre 2022 dégage un résultat net bénéficiaire de 22 372 337 396 FCFA.

Au regard de ce résultat net bénéficiaire, le Conseil d'Administration propose de distribuer des dividendes à hauteur de 22 372 380 800 FCFA en absorbant le solde des primes liées au capital distribuables pour un montant de 45 225 FCFA et de reporter à nouveau le reliquat du bénéfice distribuable.

La proposition de distribution des dividendes se présente comme suit :

- Résultat net : 22 372 337 396 FCFA
- Réserves légales (10%) : 0 FCFA (limite de 20% du capital social atteinte)
- Primes liées au capital : 45 225 FCFA
- Bénéfice net distribuable de l'exercice : 22 372 382 621 FCFA
- Affectation aux Dividendes : 22 372 380 800 FCFA
- Report à nouveau bénéficiaire : 1 821 FCFA

L'Assemblée Générale approuve l'affectation proposée par le Conseil d'Administration et décide de distribuer un dividende de 22 372 380 800 FCFA à raison de 329,0056 FCFA pour chacune des 68 000 000 actions composant le capital social et ayant droit du fait de leur date de jouissance. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 15 juin 2023.

Conformément aux dispositions du nouveau Code des impôts, les dividendes seront assujettis à l'Impôt sur le Revenu des capitaux mobiliers (IRCM) au taux de 12,5%.
Le dividende par action net de l'IRCM ressort donc à 287,8799 FCFA.

4 Résolution — Ratification de la cooptation de Monsieur EL BEDRAOUI Younes en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de ratifier la cooptation de Monsieur EL BEDRAOUI Younes, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Abdelaziz EZZITI, pour la durée restante de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

5 Résolution — Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités prévues par la loi



Politique d'information, Règles et méthodes comptables

Politique d'information

RESPONSABLE DE L'INFORMATION
Monsieur Abdelillah EL AYDI
Directeur Général
ONATEL-SA – 705, avenue de la Nation, 01 BP 10 000, Ouagadougou 01 Burkina Faso
Téléphone : 00226 25 33 40 01 / 00226 25 33 10 38
Fax : 00226 25 31 03 31 - E-mail : relations.investisseurs@moov-africa.bf

CALENDRIER DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

L'ensemble des informations financières données par ONATEL-SA (communiqués, avis, rapports annuels) est disponible sur son site Internet : www.moov-africa.bf
Le calendrier indicatif de la communication financière de ONATEL-SA pour l'année 2022 est le suivant :

Date (ab)	Evênements
Jeudi, 20 avril 2023	Résultats annuels 2022
Vendredi, 28 avril 2023	Résultats du premier trimestre 2023
Mardi, 23 juin 2023	Etats financiers approuvés par l'Assemblée
Vendredi, 22 septembre 2023	Résultats du premier semestre 2023
Vendredi, 27 octobre 2023	Résultats au troisième trimestre 2023

(ab) avant bourse

INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Les documents sociaux, comptables et juridiques, dont la communication est prévue par l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) et conformes aux prescriptions du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOHADA) révisé en vigueur depuis le 1er Janvier 2018 et également conforme à nos statuts, en faveur des actionnaires et des tiers peuvent être consultés physiquement au siège social de la Société ou sur les sites internet en consultation et/ou téléchargement suivants : www.moov-Africa.bf ou www.brvm.org.

Règles et méthodes comptables

Au 31 décembre 2022, les états financiers de ONATEL-SA sont établis selon les prescriptions du système comptable OHADA révisé et de SYSCOHADA révisé. Les états financiers et les notes y afférentes ont été établis en application des règles et méthodes édictées par le Système comptable OHADA (SYSCOHADA) : Bilan, Compte de résultat, tableau des flux de trésorerie (TFT), notes annexes.

Les méthodes comptables ont été régulièrement appliquées et aucun changement de méthode comptable n'a intervenu au cours de l'exercice 2022

OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS AU BURKINA FASO
(ONATEL-SA)
Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 34 000 000 000 FCFA
01 BP 10 000 Ouagadougou 01

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

Aux actionnaires de la société ONATEL SA,

En exécution de la mission de commissaire aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, sur :

- L'audit des états financiers annuels de la société ONATEL SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

I. Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société ONATEL SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes aux états financiers.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés d'audit	Traitement des points clés d'audit
1. Reconnaissance du chiffre d'affaires Au 31/12/2022, le chiffre d'affaires de la société ONATEL SA s'élève à 145 milliards FCFA et représente la rubrique la plus importante du compte de résultat. Le chiffre d'affaires est généré par la vente de services de télécommunication (services de voix, de données et d'internet, services à valeur ajoutée, etc.) ainsi que la vente de de terminaux et autres équipements de télécommunication. Compte tenu de l'importance de cette rubrique dans les états financiers de la société ainsi que des risques inhérents à la reconnaissance du chiffre d'affaires, nous avons considéré que ce point constitue un point clé d'audit.	Nous avons notamment réalisé les procédures d'audit ci-après : • Prise de connaissance du système d'informations de la société ; • Évaluation des contrôles internes mis en place par la société en relation avec la reconnaissance du chiffre d'affaires; • Rapprochement des informations comptables aux données issues des logiciels métiers; • Contrôle des produits constatés d'avance relatifs aux recharges mobiles.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels de ONATEL ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 22 février 2023.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du commissaire aux comptes.

II. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Ouagadougou, le 06 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

SOFIDEC-AC SARL	SECCAPI - SARL
SOFIDEC 01 BP 3010 Ouagadougou 01 Tél. +226 25 37 69 51 +226 25 37 69 52 Audit & Conseil	SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE SECCAPI SARL Sis Ouaga 2000, Zone B (300m de l'agence Coris Bank route de Pô) Sect. 54 - 01 BP 4908 Ouaga 01 Tél.: 25 37 55 06 / 07 - info@seccapi.info www.seccapi.info
Oumarou Gilbert SINARE **Associé**	**Samuel SAWADOGO** **Associé**

ANNEXE 1 PORTANT RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit prévu par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA.
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut

impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règle en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de

fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons a eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

BILAN

Désignation entité : OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS Exercice clos le 31-12-2022
Numéro d'identification :00000624 T Durée (en mois) : 12

REF	ACTIF	NOTE	EXERCICE 2022			EXERCICE 2021
			Brut	Amortissements /dépréciations	Nets	
AD	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		131 888 150 126	64 323 645 217	67 564 504 909	70 714 747 595
AE	Frais de développement et de prospection					
AF	Brevets, licences, logiciels et droits similaires		127 770 615 342	63 901 530 689	63 869 084 653	69 939 841 180
AG	Fonds commercial et droit au bail					
AH	Autres immobilisations incorporelles		4 117 534 784	422 114 528	3 695 420 256	774 906 415
AI	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		567 087 830 081	458 198 269 533	108 889 560 548	96 247 512 588
AJ	Terrains *dont Placement en Net* *(2881-2928p)*		7 066 843 167		7 066 843 167	6 967 695 916
AK	Bâtiments *dont Placement en Net* *(2315+2325-2831p-2832p)*		17 565 235 049	10 812 970 042	6 752 265 007	5 806 938 272
AL	Aménagements, agencements et installations		519 654 688 056	426 257 343 885	93 397 344 171	81 507 455 977
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		14 201 632 278	13 345 611 519	856 020 759	1 261 971 906
AN	Matériel de transport		7 699 833 858	7 782 344 087	-82 510 229	393 063 101
AP	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS		899 597 673		899 597 673	310 387 416
AQ	IMMOBILISATIONS FINANCIERES		2 332 895 990	2 014 944 202	317 951 788	317 711 788
AR	Titres de participation		2 073 444 202	2 014 944 202	58 500 000	58 500 000
AS	Autres immobilisations financièr		259 451 788		259 451 788	259 211 788
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE		701 308 876 197	524 536 858 952	176 772 017 245	167 279 971 971
BA	ACTIF CIRCULANT HAO					
BB	STOCKS ET ENCOURS		2 289 181 845	752 741 421	1 536 440 424	1 585 811 913
BG	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES					
BH	Fournisseurs avances versées					
BI	Clients		29 023 542 837	19 026 922 831	9 996 620 006	8 374 880 578
BJ	Autres créances		35 487 035 736	6 164 911 507	29 322 124 229	31 842 720 649
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT		66 799 760 418	25 944 575 759	40 855 184 659	41 803 413 140
BQ	Titres de placement		13 529 719		13 529 719	13 529 719
BR	Valeurs à encaisser		2 719 576	0	2 719 576	1 927 476
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés		52 248 149 098	0	52 248 149 098	32 623 671 260
BT	TOTAL TRESORERIE ACTIF		52 264 398 393	0	52 264 398 393	32 639 128 455
BU	Ecart de conversion-Actif		3 840 625		3 840 625	2 584 022
BZ	TOTAL GENERAL		820 376 875 633	550 481 434 711	269 895 440 922	241 725 097 588

SOFIDEC Audit & Conseil

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
SECCAPI SARL
Sis Ouaga 2000, Zone B
(300m de l'agence Coris Bank route de Pô)
Sect. 54 - 01 BP 4908 Ouaga 01
Tél.: 25 37 55 06 / 07 - info@seccapi.info
www.seccapi.info

BILAN

Désignation entité : OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS Exercice clos le 31-12-202

Numéro d'identification :00000624 T **Durée (en mois) : 12**

	PASSIF	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
CA	Capital	34 000 000 000	34 000 000 000
CB	Apporteurs capital non appelé (-)		
CD	Primes liées au capital social	45 225	170 379
CE	Ecarts de réévaluation		
CF	Réserves indisponibles	6 800 000 000	6 800 000 000
CG	Réserves libres	0	0
CH	Report à nouveau (+ ou -)	0	0
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	22 372 337 396	32 374 022 046
CL	Subventions d'investissement		
CM	Provisions réglementées		
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	63 172 382 621	73 174 192 425
DA	Emprunts et dettes financières diverses	51 348 876 626	58 583 371 056
DB	Dettes de location acquisition		
DC	Provisions pour risques et charges	10 260 231 555	9 572 134 093
DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES	61 609 108 181	68 155 505 149
DF	TOTAL RESSOURCES STABLES	124 781 490 802	141 329 697 574
DH	Dettes circulantes HAO	17 113 852 706	12 457 968 906
DI	Clients, avances reçues	23 159 139 105	14 415 962 109
DJ	Fournisseurs d'exploitation	22 597 890 170	15 758 243 559
DK	Dettes fiscales et sociales	24 163 706 532	24 517 064 785
DM	Autres dettes	16 596 809 218	17 446 416 602
DN	Provisions pour risques à court terme	818 809 795	318 340 436
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT	104 450 207 526	84 913 996 397
DQ	Banques, crédits d'escompte		
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	40 535 103 433	15 472 854 342
DT	TOTAL TRESORERIE PASSIF	40 535 103 433	15 472 854 342
DV	Ecart de conversion-Passif	128 639 161	8 549 275
DZ	TOTAL GENERAL	269 895 440 922	241 725 097 588

SOFIDEC Audit & Conseil

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
SECCAPI SARL
Sis Ouaga 2000, Zone B
(300m de l'agence Coris Bank route de Pô)
Sect. 54 - 01 BP 4908 Ouaga 01
Tél.: 25 37 55 06 / 07 - info@seccapi.info
www.seccapi.info

COMPTE DE RESULTAT

Désignation entité : OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS Exercice clos le 31-12-2022
Numéro d'identification :00000624 T Durée (en mois) : 12

REF	LIBELLES	Exercice 2022		Exercice 2021
TA	Ventes de marchandises	+	702 762 896	1 085 057 419
RA	Achats de marchandises	-	401 671 646	670 459 372
RB	Variation de stocks de marchandises	-/+	58 557 723	-13 687 814
XA	MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)		242 533 527	428 285 861
TB	Ventes de produits fabriqués	+		
TC	Travaux, services vendus	+	141 146 588 583	149 664 321 622
TD	Produits accessoires	+	3 775 825 029	4 132 024 064
XB	CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)		145 625 176 508	154 881 403 105
TE	Production stockée (ou déstockage)	+		
TF	Production immobilisée	+	100 260 663	251 070 552
TG	Subventions d'exploitation	+		
TH	Autres produits	+	254 402 968	1 395 862 622
TI	Transferts de charges d'exploitation	+	671 867 125	2 245 670 291
RC	Achats de matières premières et fournitures liées	-	960 311 842	990 362 353
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées	-/+	-21 815 631	184 428 524
RE	Autres achats	-	15 583 080 476	14 946 262 151
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements	-/+	12 629 397	18 656 409
RG	Transports	-	210 646 719	165 123 908
RH	Services extérieurs	-	32 112 977 923	30 980 172 637
RI	Impôts et taxes	-	10 600 986 168	10 971 184 148
RJ	Autres charges	-	2 178 611 626	1 599 356 994
XC	VALEUR AJOUTEE (XB +RA+RB) + (somme TE à RJ)		84 554 049 375	98 261 687 888
RK	Charges de personnel	-	15 910 739 404	18 312 354 732
XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)		68 643 309 971	79 949 333 156
TJ	Reprises d'amortissements, de provisions et dépréciations	+	479 654 081	645 384 437
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	-	33 444 985 608	31 989 864 444
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+ RL)		35 677 978 444	48 604 853 149
TK	Revenus financiers et assimilés	+	1 107 753 213	909 823 181
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières	+		
TM	Transferts de charges financières	+		
RM	Frais financiers et charges assimilés	-	4 176 077 611	4 378 202 384
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières	-		
XF	RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)		-3 068 324 398	-3 468 379 203
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)		32 609 654 046	45 136 473 946
TN	Produits des cessions d'immobilisations	+	0	0
TO	Autres Produits HAO	+		
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	-	0	0
RP	Autres Charges HAO	-		
XH	RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)		0	0
RQ	Participation des travailleurs	-		
RS	Impôts sur le résultat	-	10 237 316 650	12 762 451 900
XI	RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)		22 372 337 396	32 374 022 046

SOFIDEC Audit & Conseil

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
SECCAPI SARL
Sis Ouaga 2000, Zone B
(300m de l'agence Coris Bank route de Pô)
Sect. 54 - 01 BP 4908 Ouaga 01
Tél.: 25 37 55 06 / 07 - info@seccapi.info
www.seccapi.info

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Désignation entité : OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIC Exercice clos au 31/12/2022

Numéro d'identification :00000624 T Durée (en mois) : 12

Réf.	LIBELLES		Note	Exercice 2022	Exercice 2021
ZA	**Trésorerie nette au 1er janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)**	A		**17 166 274 113**	**11 969 596 961**
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles				
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)			55 337 668 923	63 718 502 053
FB	- Variation de l'actif circulant (HAO) (1)				
FC	- Variation des stocks			49 371 489	-73 640 189
FD	- variation des créances			-430 573 038	2 421 329 500
FE	+ Variation du passif circulant (1)			19 656 301 015	7 536 526 499
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles (FB+FC+FD+FE):.....			**19 275 099 466**	**9 884 215 810**
ZB	**Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FE)**	B		**74 612 768 389**	**73 602 717 863**
	flux de trésorerie provenant des activités d'investissements				
FF	- Décaissement lié aux acquisitions d'immobilisations incorporelles			-3 212 432 472	-1 022 472 840
FG	- Décaissement lié aux acquisitions d'immobilisations corporelles			-36 639 223 183	-21 746 522 644
FH	- Décaissement lié aux acquisitions d'immobilisations financières			-613 773 755	-78 892 941
FI	+ Encaissement lié aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			0	0
FJ	+ Encaissement lié aux cessions d'immobilisations financières			24 323 498	156 694 009
ZC	**flux de trésorerie provenant des activités d'investissements (somme FF à FJ)**	C		**-40 441 105 912**	**-22 691 194 416**
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres				
FK	+ Augmentations de capital par apport nouveau				
FL	+ Subvention d'investissement reçues				
FM	- Prélèvement sur capital				
FN	- Dividendes versés			-32 374 147 200	-31 051 792 000
FD	**Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (sommes FK à FN)**	D		**-32 374 147 200**	**-31 051 792 000**
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers				
FO	+ Emprunts			6 736 772 407	5 298 441 250
FP	+ Autres dettes financières				
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières			-13 971 266 837	-19 961 494 545
ZE	**Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (sommes FO à FQ)**	E		**-7 234 494 430**	**-14 663 053 295**
ZF	**Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)**	F		**-39 608 641 630**	**-45 714 845 295**
ZG	**VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE (B+C+F)**	G		-5 436 979 153	5 196 678 152
ZH	**Trésorerie nette fin de periode (G + A) Contrôle : (Trésorerie actif N - Trésorerie passif N)**			**11 729 294 960**	**17 166 275 113**

(1) *à l'exclusion des variations des créances et dettes liés aux activités d'investissement (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subvention d'investissement reçues).*

SOFIDEC Audit & Conseil

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
SECCAPI SARL
Sis Ouaga 2000, Zone B
(300m de l'agence Coris Bank route de Pô)
Sect. 54 - 01 BP 4908 Ouaga 01
Tél.: 25 37 55 06 / 07 - info@seccapi.info
www.seccapi.info

OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS AU BURKINA FASO
(ONATEL-SA)
Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 34 000 000 000 FCFA
01 BP 10 000 Ouagadougou 01

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Aux actionnaires de la société ONATEL SA,

Conformément aux dispositions des articles 438 et suivants de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, toute convention intervenue entre la société et l'un de ses administrateurs, soit directement ou indirectement, soit par société ou par personne interposée, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration qui en avise le Commissaire aux Comptes.

En application des dispositions ci-dessus visées, nous portons à votre connaissance les conventions suivantes :

I. Convention conclue au cours de l'exercice sous revue

Aucune convention nouvelle n'a été portée à notre connaissance par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2022.

II. Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice sous revue

II.1 Contrat de licence de marque autorisé le 15 février 2021 entre ITASSALAT AL MAGRIB et l'ONATEL SA.

Nature de la convention	Contrat de licence exclusive de marque.
Administrateur intéressé	ITISSALAT AL MAGRIB représentée par monsieur Abdeslam AHIZOUNE, Président du Directoire, lui-même représenté par son mandataire habilité.
Durée	Le contrat est conclu pour une durée initiale de cinq (05) ans et se renouvellera par tacite reconduction d'année en année pour une durée indéterminée.
Date de prise d'effet	01 janvier 2021
Rémunérations	Redevance trimestrielle égale à 0.9% du chiffre d'affaires trimestriel HT réalisé par l'ONATEL SA après déduction des taxes et retenues sur ladite redevance. La redevance sera augmentée de 0,225% du chiffre d'affaires HT de sorte que le paiement net reçu par ITISSALAT AL MAGRIB après déduction de toutes les taxes relatives à la redevance soit égale à 0,9% du chiffre d'affaires. Le brut de la facture trimestrielle à établir par ITISSALAT AL MAGRIB sera donc de 1,125% du CAHT.
Modalités de facturation	Les sommes dues par ONATEL-SA à ITISSALAT AL MAGRIB au titre du Contrat donneront lieu à l'établissement d'une facture trimestrielle par ce dernier, faisant apparaître le montant net hors taxe à payer et le montant éventuel des différentes retenues à effectuer.
Effets produits durant l'exercice	Le montant global porté en charges par ONATEL-SA au titre de l'exécution du contrat durant l'exercice 2022, s'élève à **1 639 058 354 FCFA.**

II.2 Contrat d'engagement de services du 20 septembre 2007 entre ONATEL-SA et la Société MAROC TELECOM

Nature de la convention	Assistance technique de **MAROC TELECOM** au profit de **ONATEL-SA**
Périmètre des prestations fournies par Maroc Telecom	Les prestations apportées à ONATEL-SA par MAROC TELECOM faisant l'objet du Contrat, porteront sur les domaines suivants: ✓ la stratégie et le développement ✓ l'organisation ✓ les réseaux fixes et mobiles ✓ le commercial et le marketing ✓ les finances ✓ les achats ✓ les ressources humaines ✓ les systèmes d'information ✓ les interconnexions et les engagements réglementaires de ONATEL-SA
Administrateur intéressé	M. Youness GUIDA
Durée	Le contrat est conclu pour une durée initiale de trois ans et se renouvellera par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an chacune, sauf dénonciation faite par les parties
Date de prise d'effet	20 septembre 2007
Rémunérations	**Article 6.1.1 - Interventions ponctuelles de personnels :** L'intervention de personnels de MAROC TELECOM au titre de la fourniture des prestations, sera facturée à ONATEL-SA conformément au schéma tarifaire ci-après : - Manager de projet, Directeurs et Chefs de divisions : 535 Euros HT/jour - Experts et Techniciens, Chefs de services et Cadres : 350 Euros HT/jour Cette facturation étant complétée de tous frais annexes dûment justifiés.

	Article 6.1.2 - Personnel Expatrié : ONATEL-SA prendra à sa charge l'intégralité des coûts liés à l'expatriation de personnels au sens de l'article 2.2 du contrat et remboursera à MAROC TELECOM, à l'identique, l'ensemble des coûts que MAROC TELECOM serait conduite à supporter du fait de l'expatriation de ces personnels. **Article 6.1.3 - Prestations et fournitures par des tiers :** En sus des facturations établies au titre des articles 6.1.1 et 6.1.2 ci-dessus, ONATEL-SA remboursera à MAROC TELECOM, sur justificatifs, les dépenses payées par MAROC TELECOM à des tiers à l'occasion de l'exécution et pour les besoins des prestations, sous réserve que lesdites dépenses soient préalablement acceptées par ONATEL-SA, majorées d'un montant de 10% au titre des frais de gestion de MAROC TELECOM.
Modalités de facturation	Les sommes dues par ONATEL-SA à MAROC TELECOM au titre du Contrat donneront lieu à l'établissement d'une facture trimestrielle émise pour chaque trimestre échu, le 15 du mois suivant. Cette facture sera accompagnée des détails des montants réclamés et des prestations réalisées.
Effets produits durant l'exercice	Le montant global porté en charges par ONATEL-SA au titre de l'exécution du contrat durant l'exercice 2022, s'élève à **915 918 114 FCFA.**

II.3 Contrat de bail entre l'ONATEL et le ministère des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports

Nature de la convention	Location du bâtiment de l'ONATEL situé à la Rotonde par le ministère des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports.
Administrateur intéressé	Etat du Burkina Faso
Date de prise d'effet	1er janvier 2014
Rémunérations	Le loyer est fixé à un montant 1 300 000 F CFA par mois
Effets produits durant l'exercice	Le montant global porté en produits par ONATEL au titre de l'exécution du contrat durant l'exercice 2022, s'élève à **7 800 000 FCFA**.

Ouagadougou, le 06 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

SOFIDEC-AC SARL

SOFIDEC 01 BP 3200 Ouagadougou 01 Tél. +226 25 37 69 52 Audit & Conseil

Oumarou Gilbert SINARE
Associé

SECCAPI - SARL

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
SECCAPI SARL
Sis Ouaga 2000, Zone B
(300m de l'agence Coris Bank route de Pô)
Sect. 54 - 01 BP 4908 Ouaga 01
Tél.: 25 37 55 06 / 07 - info@seccapi.info
www.seccapi.info

Samuel SAWADOGO
Associé

10 Abréviation & Sigle

ADSL	Asymmetric Digital Subscriber Line
ARCEP	Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes
BABF	Banque Atlantique Burkina Faso
BP	Boîte Postale
BPI	Bande Passante Internet
BSIC	Banque Sahélo-saharienne pour l'Investissement et le Commerce
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BTS SRAN	Base Transceiver Station Single radio access network
CA	Chiffre d'affaires
CAFG	Capacité d'Autofinancement Globale
CES	Contrat d'Engagement de Services
CORE PS	CORE (fait référence au coeur de réseau) PS =Packet Switched
CTI	Centre de Transit International
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FH	Faisceau Hertezien
FO	Fibre Optique
FTTH	Fiber to the Home, signifie « Fibre optique jusqu'au domicile »
GAB	Guichets Automatiques de Banque
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
Gbps	Gigabit par seconde
HAO	Hors Activité Ordinaire
IB BANK	International Business Bank
IP MPLS	Internet Protocol Multiprotocol Label Switching
IPRAN	Internet Protocol Radio Access Network
IRCM	Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers
Mb	Mégabit
Md (s)	Milliard(s)
MFCFA	Million de FCFA
MMS	Multimedia Messaging Service
MoU	Memorandum of understanding qui se traduit par protocole d'accord
MTC	Mobile Terminated Call
SMS	Short Message Service
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
ONT	Optical Network Terminal
OTT	Over-The-Top
PME	Petites et Moyennes Entreprises
SA	Société Anonyme
SIM	Subscriber Identity Module
SMSC	Short Message Service Center ou centre de messagerie SMS
SIP	Session Initiation Protocol
SVA	Service à Valeur Ajoutée
SYSCOHADA	Système Comptable OHADA
2G	Deuxième Génération
3G	Troisième Génération
4G	Quatrième Génération
4G 2T2R	Quatrième Génération /Deux Transmissions Deux Receptions
4G 4T4R	Quatrième Génération /Quatre Transmissions Quatre Receptions
TDM	(Time Division Multiplexing ou Multiplexage Temporel)
TFT	Tableau des Flux de Trésorerie
TOH	Today Of Stories
TTC	Toutes taxes comprises
TTS	Test To Sone
TVM	Taxe sur les Véhicules à Moteur
UBA	United Bank for Africa
UEMOA	Union économique monétaire ouest africaine
USIM	Universal Subscriber Identity Module

Accédez en ligne à des milliers de livres, documents et ebook grâce à

LIBOKOO

Moov Africa



- Inscription en ligne:
http://www.libokoo.com

- Inscription par SMS:
100F/jour

Envoyez « BOOK » au 1186



Avec LIBOKOO, lecture même sera "étonné"

Un monde nouveau vous appelle

moov-africa.bf

Rapide, simple et facile à utiliser

MOOV Money

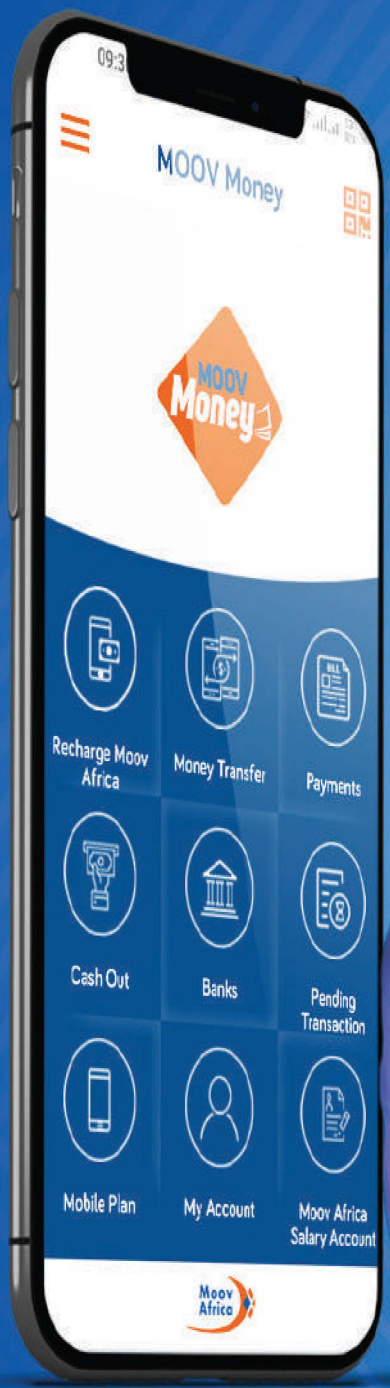

Retrouvez tous les services de Moov Money en une seule application

Infoline : 1102



Wèh!! C'est doséééé...!



Moov Africa

Téléchargez gratuitement

Télécharger sur Google Play

Télécharger sur App Store

UBA United Bank for Africa

Orabank

Moov Africa

L'internet ADSL et le fixe filaire



À moitié prix

VOIX + DATA

-50 % pendant 3 mois

Pour toute nouvelle souscription,
- frais d'installation de ligne fixe
- frais d'abonnement ADSL jusqu'au débit de 16 Mbit/s
- frais d'abonnement de l'illimité du fixe vers le fixe.

moov-africa.bf

Moov Africa, un nouveau monde vous appelle

1er prix Baramousso 2022

8e édition

Moov Africa



10 000 000 FCFA

pour l'Association

Thangba N'Touon

de Gaoua

Un monde nouveau vous appelle

Hélène Poda,
Présidente